

DÉLIBÉRATION N° 23/30

Séance du 28 novembre 2023

Dépôt d'une plainte contre X avec constitution de partie civile

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment le 16° de son article 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu la délibération 22/12 adoptée le 14 juin 2022 relative aux actions en justice,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie donne délégation au Président de l'établissement pour déposer une plainte contre X avec constitution de partie civile et intenter toute autre action judiciaire au pénal comme au civil, quel que soit le degré de juridiction, dans le cadre du différend opposant Universcience à la société OPC Invest.

Fait à Paris,
Le 28 novembre 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart